

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Compte rendu de " : Les matrices de sceaux. Actes de la journée d'étude internationale de la Société française d'héraldique et de sigillographie. Le 14 octobre 2014, Paris, Institut national d'histoire de l'art, éd. Jean-Luc Chassel et Dominique Delgrange"

RUFFINI-RONZANI, Nicolas

Published in:
Le Moyen Âge

Publication date:
2020

Document Version
Version revue par les pairs

[Link to publication](#)

Citation for published version (HARVARD):
RUFFINI-RONZANI, N 2020, 'Compte rendu de " : Les matrices de sceaux. Actes de la journée d'étude internationale de la Société française d'héraldique et de sigillographie. Le 14 octobre 2014, Paris, Institut national d'histoire de l'art, éd. Jean-Luc Chassel et Dominique Delgrange"', *Le Moyen Âge*, VOL. 126.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Revue française d'héraldique et de sigillographie, t. 86 : **Les matrices de sceaux. Actes de la journée d'étude internationale de la Société française d'héraldique et de sigillographie. Le 14 octobre 2014, Paris, Institut national d'histoire de l'art**, éd. Jean-Luc CHASSEL et Dominique DELGRANGE, Paris, Le Léopard d'Or, 2016 ; 1 vol., 172 p. ISSN : 1158-3355. Prix : € 40,00.

Dans le champ des études médiévales, les matrices de sceaux font l'objet d'un intérêt renouvelé depuis une dizaine d'années, comme en témoigne la parution récente des inventaires des collections conservées à la Bibliothèque nationale de France (Paris) et à l'Ashmolean Museum (Oxford)¹. Utilisés pour conférer une valeur juridique aux actes écrits, ces artefacts permettaient également à leurs détenteurs de manifester visuellement leur identité sociale à travers le programme iconographique et la légende qu'ils choisissaient d'y faire figurer. Émanant en partie de personnages de second plan mal documentés par les écrits (curés de campagne, artisans urbains, nobles au petit pied, etc.), les matrices sigillaires conservées dans les collections muséales ont généralement été fabriquées dans des alliages cuivreux (laiton, bronze, etc.), même si l'on sait que les plus précieuses d'entre elles étaient produites en argent, en or ou en ivoire. Rassemblant seize contributions issues de la plume de quelques-uns des meilleurs sigillographes français et étrangers, ce volume collectif richement illustré ambitionne de démontrer tout l'intérêt de ces sources actuellement peu étudiées pour elles-mêmes. Les travaux s'articulent autour de deux axes et envisagent de concert les matrices médiévales et modernes.

Reconstituant la chaîne opératoire aboutissant à la création de ces objets, plusieurs contributions traitent du processus de production des matrices, une problématique dont l'intérêt dépasse le cadre de la seule sigillographie, puisque la question touche aussi à l'histoire des métiers et des techniques. Fondé sur l'analyse de sources matérielles et de comptabilités de la fin du Moyen Âge, l'article d'I. Villela-Petit démontre qu'il ne faut sans doute pas « limiter la catégorie des sceaux d'orfèvres aux seules matrices en métal précieux » (p. 130), mais que de nombreuses matrices en alliage cuivreux émanent probablement d'ateliers d'orfèvrerie. Le raffinement dont font preuve ces artisans s'avère parfois spectaculaire, comme l'illustre une très belle étude de M. Späth consacrée à des matrices monastiques anglaises du XIII^e siècle composées de plusieurs couches s'emboîtant les unes dans les autres. Probablement trop sophistiquée et trop complexe à mettre en œuvre, cette innovation technologique ne s'impose toutefois pas dans la durée. Les matrices de juridiction normandes examinées par C. Maneuvrier sont beaucoup plus communes, mais pas moins intéressantes. L'a. établit que l'on assiste à un basculement dans leur processus de production au tournant des XIV^e et XV^e siècles : alors qu'elle est « centralisée » à Paris sous Charles VI, la gravure des sceaux juridictionnels passe à Caen durant l'occupation anglaise. Ouvrant de nouvelles perspectives d'enquête, A. Vilain jette les bases d'un programme de recherche de grande ampleur faisant collaborer sigillographes et physico-chimistes dans l'analyse des alliages cuivreux utilisés pour fabriquer les matrices de sceaux.

Le second axe envisagé porte sur la description des collections. Les matrices sigillaires ont dès les XVII^e-XVIII^e siècles suscité la convoitise de collectionneurs tels que l'artiste romain Giovanni Andrea Lorenzani († 1612), dont J. Cherry retrace l'histoire de la collection. Lorsqu'elles n'ont pas été dispersées au fil des héritages, les collections privées modernes et contemporaines ont régulièrement abouti, par legs ou par achat, dans des institutions publiques. Les matrices de sceaux étant encore trop souvent mal inventoriées, il n'est pas aisé de déterminer combien de ces artefacts sont actuellement conservés en France. Procédant à de savants calculs, D. Delgrange se risque à avancer le chiffre d'environ 13 000 objets, dont près

¹ A. VILAIN, *Matrices de sceaux du Moyen Âge. Département des monnaies, médailles et antiques*, Paris, 2014 ; J. CHERRY, *Richard Rawlinson and his seal matrices. Collecting in the early eighteenth century*, Oxford, 2016.

de 1200 auraient été découverts par des détectoristes depuis le début des années 2010 ! Ces chiffres sont peut-être sous-évalués, dans la mesure où bon nombre de ces artefacts circulent dans des collections privées mal connues et dont seules des ventes aux enchères permettent de les extraire. En ces temps de disette financière, l'acquisition de matrices sigillaires sur le marché n'a rien de facile pour les institutions publiques... même lorsqu'il est prouvé que l'objet mis en vente a été soustrait illégalement de leurs collections quelques décennies plus tôt. La triste mésaventure de la matrice du souverain bailliage de Namur, évoquée par M. Libert, est là pour le rappeler. La transmission de ce patrimoine sigillographique plus fragile qu'il n'en a l'air requiert la mise en place de procédures de conservation adéquates, lesquelles sont décrites par G. Dorandeu. Le volume renferme, enfin, une contribution bibliographique qui rendra bien des services aux amateurs de sceaux. C. Blanc y recense l'ensemble des inventaires de collections de matrices conservées en France et à l'étranger ainsi qu'une importante série d'études consacrées à la gravure de ces artefacts.

En filigrane de ces réflexions, une question fondamentale transparait à travers la plupart des contributions : celle de l'attitude à adopter face aux découvertes réalisées par des détectoristes. En effet, l'enrichissement du corpus découle en bonne partie de trouvailles réalisées dans le cadre d'activités de fouilles souvent peu respectueuses du substrat archéologique, voire même parfois franchement interdites par les législations nationales et régionales. Comment, dès lors, se positionner face à cette réalité ? Faut-il poursuivre, voire intensifier, l'intransigeante politique actuelle, au risque de perdre toute trace de dizaines de pièces, ou, quitte à se « compromettre » moralement, est-il préférable, de collaborer avec les détectoristes et d'enregistrer leurs découvertes, comme le font les Anglais et les Gallois dans la base de données du *Portable Antiquities Scheme*² ? Les contributeurs apportent des réponses diverses et nuancées à cette question difficile, même si, dans leur ensemble, ils semblent plutôt partisans d'une approche pragmatique impliquant une collaboration avec les détectoristes. Cette manière de procéder permettrait de conserver la trace d'au moins une partie du matériel archéologique mis au jour par ces derniers. J'ajouterais que ces rapprochements pourraient constituer une occasion supplémentaire de sensibiliser les détectoristes aux dégradations et à la perte d'information qu'entraînent des fouilles sauvages accomplies en dehors de tout suivi professionnel.

Nicolas RUFFINI-RONZANI

² *The Portable Antiquities Scheme Website* [En ligne]. URL : <https://finds.org.uk/>